Image not found or type unknown

Encaissement chèque de caution sans état des lieux

Par **sesame**, le **25/02/2009** à **11:39**

Bonjour,

Nous avons loué un gite au mois de décembre 2008 pour les besoins d'un tournage.
Les propriétaires nous ont envoyé une facture concernant des dégradations constatées.
Nous leur avons envoyé une lettre recommandée avec accusée de réception pour leur signifié que nous contestions certaines de ces "dégradations" (une table déjà abimée à notre arrivée) ou certains montants facturés (3h de main d'oeuvre à 48€/heure pour une soudure). Nous leur demandions également les justificatifs des montant demandés.
Nous n'avons eu aucune nouvelles des propriétaires mais ils ont encaissés le chèque de caution (sans nous prévenir, sans qu'aucun état des lieux n'ai été fait et sans nous fournir aucun justificatifs).
Que pouvons nous faire puisque nous ne sommes pas d'accord sur les sommes ?
Ont-ils le droits d'encaisser le chèque, sans nous prévenir, alors qu'il n'y a pas eu d'état des lieux ?

D'avance merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés